



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 1^{er} JUIN 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Le Nagard – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assistent : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusés : Mme Bastos – M Doucara – M Lomba

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

ARRONVILLE FC : Mail du 01 06 26

Pris note de votre information relative à vos futurs effectifs. La commission vous informe que les engagements des équipes « Foot Animation » seront en faire avant la mi-septembre via un mail envoyé sur la messagerie officielle des clubs.

COSMO TAVERNY : Mail du 29 05 26

Pris note de l'absence de vos équipes à la JND à GONESSE RC du 13/06/26

AUVERS ENNERY FC : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55649451 - critérium U13 série 2 poule B à ERMONT ACF 2 du 30/05/26

BEAUCHAMP AS : Mail du 29 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55649453 - critérium U13 série 2 poule B à vs BEZONS USO 2 du 30/05/26

BRUYERES BERNES USM : Mail du 29 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U9 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS du 30/05/26.

CHAMPAGNE SFC : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à PERSAN US du 30/05/26.

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 28 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 30/05/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement et annule le centre

COSMO TAVERNY : Mail du 29 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.



**COURDIMANCHE AS : Mail du 29 05 26**

Pris note du forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644389 - critérium U13 série 1 poule A à ST OUEN AS 2 du 30/05/26

DOMONT FC : Mail du 29 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

ECOUEEN FC : Mail du 02 06 26

Pris note de l'absence de votre club sur le centre du plateau U6/U7 à DEUIL ENGHIEEN FC du 23/05/26.

EAUBONNE CSM : Mail du 01 06 26

Pris note du déplacement inutile de vos équipes U8 à GARGES FCM et de l'absence du club recevant du 30/05/26. La commission regrette mais à ce jour nous n'avons reçu aucune information du club de GARGES FCM nous informant de l'annulation du centre du plateau.

ENTENTE SSG : Mail du 29 05 26

Pris note du déplacement inutile de vos équipes 2 & 3 à ARGENTEUIL RC et de l'absence des équipes du club recevant - matchs n° 55648839 et 55648905 - critérium U13 série 2 poules A & B à ARGENTEUIL RC 2 & 3 du 23/05/26

ERMONT ACF : Mail du 29 05 26

Pris note de l'absence de vos équipes U6/U7 à la JND à GONESSE RC du 30/05/26.

ERMONT AMS : Mail du 30 05 26

Pris note du déplacement inutile de votre équipe 1 à GOUSSAINVILLE FC et de l'absence de l'équipe du club recevant - matchs n° 556444512- critérium U13 série 1 poule B à du 30/05/26. La commission regrette mais à ce jour nous n'avons reçu aucune information du club de GOUSSAINVILLE FC nous informant du forfait de leur équipe.

EZANVILLE US : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS du 30/05/26.

FRETTOISE ES : Mail du 28 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 30/05/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement et annule le centre

GAFEPB : Mail du 29 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644391 - critérium U13 série 1 poule A vs EAUBONNE CSM 1 du 30/05/26

GROSL FC : Mail du 01 06 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26.

MAGNY FC : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644506 - critérium U13 série 1 poule B à VEXIN AS 1 du 30/05/26

MENUCOURT AS : Mail du 21 05 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND du 13/06/26.

MONTMAGNY FC : Mail du 30 05 26

Pris note du déplacement inutile de vos équipes U8 à GONESSE RC et de l'absence des équipes du club recevant du 30/05/26. La commission regrette mais à ce jour nous n'avons reçu aucune information du club de GONESSE RC nous informant de l'annulation du centre du plateau.

OSNY FC : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur match n° 55649389 & 55649389 - critérium U13 série 2 poules A B à ARGENTEUIL RC 2 & 3 du 30/05/26





OSNY FC : Mail du 01 06 26

Pris note de la confirmation de votre nombre d'équipes présentes pour la JND à GONESSE RC du 13/06/26

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 29 05 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau à FONTENAY FC du 30/05/26.

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 29 05 26

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 30 & 31/05/26.

THILLAY ESM : Mail du 28 05 26

Pris note du forfait avisé de vos équipes U9 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS du 30/05/26.

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 28 05 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U8 du 30/05/26. La commission regrette d'être prévenue si tardivement et annule le centre

CHALLENGES U10 & U11

Finale Départementale du Samedi 30 Mai 2026

Les finales des Challenges U10 – U11 & U11F ont eu lieu ce Samedi 30 Mai 2026 sur les installations de CERGY PONTOISE FC – Stade Salif Keita. La commission remercie :

- Le Club de CERGY PONTOISE FC pour la disponibilité de ses dirigeants
- La Municipalité pour le prêt des installations,
- Les salariés du DVOF présents
- Pascal HUART & Sébastien JOLY, membres de la Commission Féminine
- Les Membres de la CDA
- Les 9 Arbitres Foot Animation
- La Commission Technique

RESULTATS U11F

Test "Conduite"	
EQUIPES	Temps
ERMONT AMS 1	2'32"10
ENT. SSG SOISY AM FC	2'33"19
SARCELLES AAS 1	2'44"26
FRANCONVILE FC 1	2'45"93
MERY MERIEL FC 1	2'52"86
CERGY PONTOISE FC 1	2'57"11
AJED 1	3'07"22
ST OUEN AS 1	3'26"82

Test "Jonglerie"	
EQUIPES	Nombre
ERMONT AMS 1	504
FRANCONVILE FC 1	459
ENT. SSG SOISY AM FC	454
SARCELLES AAS 1	324
CERGY PONTOISE FC 1	312
MERY MERIEL FC 1	230
AJED 1	125
ST OUEN AS 1	92





TERRAIN	EQUIPES	EQUIPES	SCORE	CLASSEMENT
1	1er poule A	1er poule B	0 0	1 ERMONT AMS
	ERMONT AMS 504	ENT.SSG SOISY AM 454		2 ENT. SSG SOISY AM
2	2e poule A	2e poule B	1 0	3 MERY MERIEL FC
	MERY MERIEL FC	FRANCONVILLE FC		4 FRANCONVILLE FC
3	3e poule A	3e poule B	1 2	5 SARCELLES AAS
	CERGY PONTOISE FC	SARCELLES AAS		6 CERGY PONTOISE FC
4	4e poule A	4e poule B	2 1	7 AJED
	AJED	ST OUEN AS		8 ST OUEN AS

RESULTATS U10G

Test "Conduite"	
EQUIPES	Temps
SARCELLES AAS 1	2'12"00
ERMONT AMS 3	2'21"92
MARLY ES 1	2'22"24
VILLIERS FC 1	2'22"85
ERAGNY FC 1	2'25"29
ARGENTEUIL RC 1	2'28"56
MERY MERIEL FC 1	2'31"89
ARGENTEUIL FC 1	2'42"25

Test "Jonglerie"	
EQUIPES	Nombre
VILLIERS FC 1	578
ERAGNY FC 1	549
SARCELLES AAS 1	520
ARGENTEUIL RC 1	510
ERMONT AMS 3	497
MERY MERIEL FC 1	451
MARLY ES 1	438
ARGENTEUIL FC 1	367

TERRAIN	EQUIPES	EQUIPES	SCORE	CLASSEMENT
1	1er poule A	1er poule B	0 0	1 VILLIERS FC
	VILLIERS FC 578	ERMONT AMS 497		2 ERMONT AMS
2	2e poule A	2e poule B	2 0	3 SARCELLES AAS
	SARCELLES AAS	ARGENTEUIL RC		4 ARGENTEUIL RC
3	3e poule A	3e poule B	1 1	5 ERAGNY FC
	MERY MERIEL FC 451	ERAGNY FC 549		6 MERY MERIEL FC
4	4e poule A	4e poule B	1 0	7 ARGENTEUIL FC
	ARGENTEUIL FC	MARLY ES		8 MARLY ES





RESULTATS U11G

Test "Conduite"	
EQUIPES	Temps
SARCELLES AAS 1	2'10"84
ARGENTEUIL RC 1	2'11"45
ST BRICE FC 1	2'20"54
VILLIERS FC 1	2'21"51
ST OUEN AS 1	2'21"97
MONTIGNY FC 1	2'23"11
PERSAN US 1	2'23"38
ERMONT AMS 3	2'28"54

Test "Jonglerie"	
EQUIPES	Nombre
ARGENTEUIL RC 1	720
SARCELLES AAS 1	677
VILLIERS FC 1	675
ST OUEN AS 1	581
ERMONT AMS 3	565
ST BRICE FC 1	561
MONTIGNY FC 1	560
PERSAN US 1	500

TERRAIN	EQUIPES	EQUIPES	SCORE	CLASSEMENT
1	1er poule A	1er poule B	2 2	1 ARGENTEUIL RC
	SARCELLES AAS 677	ARGENTEUIL RC 720		2 SARCELLES AAS
2	2e poule A	2e poule B	1 0	3 VILLIERS FC
	VILLIERS FC	PERSAN US		4 PERSAN US
3	3e poule A	3e poule B	1 1	5 ST OUEN AS
	ST BRICE FC 561	ST OUEN 581		6 ST BRICE FC
4	4e poule A	4e poule B	1 0	7 MONTIGNY FC
	MONTIGNY FC	ERMONT AMS		8 ERMONT AMS

A l'issue de la journée, les équipes ARGENTEUIL RC et SARCELLES AAS (U11G) ainsi que l'équipe d'ERMONT AMS (U11F) sont qualifiées pour la Finale Régionale qui aura lieu le 20 Juin 2026 sur les installations du club de TRAPPES (78)





JND 2026

La Journée Nationale des U6/U7 se déroulera le Samedi 13 Juin matin et après-midi sur les installations du club de GONESSE RC

La commission demande aux clubs de bien vouloir confirmer rapidement leur nombre d'équipes qui participera à cette journée suivant la répartition ci-dessous :

CLUBS	Samedi 13/06	
	Matin	Après-Midi
ADAMOIS OL		4
AJED		4
ARGENTEUIL FC		5
ARGENTEUIL RC	4	
ARNOUVILLE FAS		4
ARONVILLE FC		0
AUVERS ENNERY FC	4	
BEAUCHAMP AS		3
BELLOY ST MARTIN ASC	2	
BEZONS USO	2	
BOUFFEMONT ACF		2
BRUYERES BERNES USM	3	
CERGY PONTOISE FC		10
CHAMPAGNE SFC		3
CHARS AS	1	
CHAUMONTEL LUZARCHES AS		2
CORMEILLAIS ACS	5	
COSMO TAVERNY	6	
COURDIMANCHE AS		4
DEUIL ENGHIEU FC	2	
DOMONT FC	1	
EAUBONNE CSM		4
ECOUEU FC	4	
ENTENTE BEAUMONT MOURS	3	
ENTENTE SSG	5	
ERAGNY FC		5
ERMONT ACF	0	
ERMONT AMS	4	
EZANVILLE US	1	
FONTENAY FC	2	
FOSSÉS UF	4	





CLUBS	Same di 13/06	
	Matin	Après-Midi
FRANCONVILLE FC	10	
FRETTOISE ES		2
GARGES FCM	4	
GONESSE RC		8
GOUSSAINVILLE FC		4
GROSLAY FC	5	
HERBLAY ES		2
JOUY FC	8	
MAGNY FC		
MARCOUVILLE CITY CPA	4	
MARLY ES	4	
MENUCOURT AS	2	
MERY MERIEL FC		4
MONTIGNY FC	4	
MONTMAGNY FC	5	
MONTMORENCY FC	2	
MONTSOULT BAILLET US		4
NEUVILLE AS		0
OSNY FC	5	
PARMAIN AC		1
PERSAN US	2	
PIERRELAYE FC		5
PONTOISIENNE JS	3	
PUISEUX LOUVRES FC	4	
ROISSY US	2	
SARCELLES AAS	4	
SOISY AM FC		6
ST BRICE FC		4
ST LEU FC		4
ST QUEN AS	8	
ST PRIX ES		2
SURVILLIERS AVENIR		2
THILLAY ESM		2
VALLEE DE SAUSSERON	2	
VAUREAL FCM		5
VEMARS ST WITZ FC		2
VEXIN AS		3
VIARMES ASNIERES OL	3	
VILLIERS FC	4	





1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U13

PIERRELAYE FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644388 - critérium U13 série 1 Poule A vs CORMEILLAIS ACS 1 du 30/05/26

GONESSE RC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644390 - critérium U13 série 1 Poule A vs DEUIL ENGHIEU FC 1 du 30/05/26

GROSLAY FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55644505 - critérium U13 série 1 Poule A vs EZANVILLE US 1 du 30/05/26

ENTENTE SSG 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55649388 & n° 55649454 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs FRANCONVILLE FC 1 & 2 du 30/05/26

SARCELLES AAS 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55649518 & n° 55649454 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs ST LEU FC 2 & 3 du 30/05/26

ST BRICE FC 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55649521 & n° 55649487 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 du 30/05/26

2^{ème} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U11

ST BRICE FC 2 & 3 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55379680 & 55379725 - critérium U11 série 2 Poules G & H vs PIERRELAYE FC 1 & 2 du 23/05/26

CRITERIUM U13

CORMEILLAIS ACS 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55644126 - critérium U13 série 1 Poule A vs MONTMAGNY FC 1 du 23/05/26

DEUIL ENGHIEU FC 2 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55644128 - critérium U13 série 1 Poule A vs SOISY AM FC 1 du 23/05/26

VIARMES ASNIERES OL 1 : 2^{ème} appel de la feuille de match n° 55644269 - critérium U13 série 1 Poule B vs VEMARS ST WITZ FC 1 du 23/05/26

GARGES FCM 1 & 2 : 2^{ème} appel des feuilles de matchs n° 55648973 & 55649039 - critérium U13 série 2 Poules C & D vs MONTMORENCY FC 1 & 2 du 23/05/26





INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7 – U8 & U9. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant les plateaux U6/U7 – U8 & U9.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

FORFAIT

ARGENTEUIL FC 1 : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 de matchs n° 55649386 & 55649452 - critérium U13 série 2 Poules A & B à COSMO TAVERNY 1 & 2 du 30/05/26

AUVERS ENNERY FC : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 2 sur match n° 55649451 - critérium U13 série 2 poule B à ERMONT ACF 2 du 30/05/26

SOISY AM FC : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644511 - critérium U13 série 1 poule B à MONTMAGNY FC 1 du 30/05/26

MAGNY FC : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644506 - critérium U13 série 1 poule B à VEXIN AS 1 du 30/05/26

OSNY FC : 1^{er} forfait avisé de vos équipes 1 & 2 sur match n° 55649389 & 55649455- critérium U13 série 2 poules A B à ARGENTEUIL RC 2 & 3 du 30/05/26

ARGENTEUIL RC 2 & 3 : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 de matchs n° 55648905 & 55648839 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs ENTENTE SSG 2 & 3 du 23/05/26





GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644512- critérium U13 série 1 poule B va ERMONT AMS du 30/05/26

COURDIMANCHE AS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644389 - critérium U13 série 1 poule A à ST OUEN AS 2 du 30/05/26

GAFEPB : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644391 - critérium U13 série 1 poule A vs EAUBONNE CSM 1 du 30/05/26

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644510 - critérium U13 série 1 poule B à VALLELE DU SAUSSERON 1 du 30/05/26

AMENDES

ARGENTEUIL FC 1 : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 1 & 2 de matchs n° 55649386 & 55649452 - critérium U13 série 2 Poules A & B à COSMO TAVERNY 1 & 2 du 30/05/26

Amende : 15€ x 2 = 30€

ARGENTEUIL RC 2 & 3 : 1^{er} forfait non avisé de vos équipes 2 & 3 de matchs n° 55648905 & 55648839 - critérium U13 série 2 Poules A & B vs ENTENTE SSG 2 & 3 du 23/05/26

Amende : 15€ x 2 = 30€

SOISY AM FC : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644511 - critérium U13 série 1 poule B à MONTMAGNY FC 1 du 30/05/26

Amende : 15€

MARCOUVILLE CITY CPA : 1^{er} forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644510 - critérium U13 série 1 poule B à VALLELE DU SAUSSERON 1 du 30/05/26

Amende : 15€

BRUYERES BERNES USM : Forfait non avisé (hors délai) de votre équipe U9 sur centre du plateau à ARNOUVILLE FAS du 30/05/26.

Amende : 15€

PUISEUX LOUVRES FC : Forfait non avisé (hors délai) de vos équipes U8 sur centre du plateau à FONTENAY FC du 30/05/26.

Amende : 15€

GONESSE RC : Absence d'organisation d'un centre du plateau U8 du 30/05/26

Amende : 100€

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 556444512- critérium U13 série 1 poule B va ERMONT AMS du 30/05/26

Amende : 15€

COURDIMANCHE AS : 1^{er} forfait non avisé de votre équipe 1 sur match n° 55644389 - critérium U13 série 1 poule A à ST OUEN AS 2 du 30/05/26

Amende : 15€

GAFEPB : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur match n° 55644391 - critérium U13 série 1 poule A vs EAUBONNE CSM 1 du 30/05/26

Amende : 15€

GARGES FCM : Absence d'organisation d'un centre du plateau U8 du 30/05/26

Amende : 100€





CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Feuille irrégulière de match n° 55644125 - critérium U13 série 1 Poule A vs SURVILLIERS AVENIR 1 du 23/05/26

Amende : 10€

ECOJEN FC : Absence non avisée de votre club sur le centre du plateau U6/U7 à DEUIL ENGHIEU FC du 23/05/26.

Amende : 50€

EVENEMENTS FIN DE SAISON

JND U6/U7 Samedi 13 Juin 2026 (2 sessions matin & après-midi) sur les installations du club de GONESSE RC

PROCHAINE REUNION LUNDI 8 JUIN 2026

